



L’Afrique et la démocratie, une opportunité mal négociée

Dr. Joachim Adjagbessi

Philosophie, Épistémologie, Faculté des Sciences Humaines et Sociales
(FASHS), Université d'Abomey-Calavi (UAC), Cotonou, Bénin

Approved: 08 May 2026
Posted: 10 May 2026

Copyright 2026 Author(s)
Under Creative Commons CC-BY 4.0
OPEN ACCESS

Cite As:

Adjagbessi, J. (2026). *L’Afrique et la démocratie, une opportunité mal négociée*. ESI Preprints. <https://doi.org/10.19044/esipreprint.5.2026.p187>

Résumé

Vu les chemins divers et variés parcourus par les peuples occidentaux avant de parvenir à la démocratie, on est en droit d’affirmer qu’elle émerge à la suite d’un long processus, qu’elle n’est pas la voie qui mène au développement. Contrairement à l’exigence démocratique considérée comme principe fondamental, c’est plutôt par le développement que les Africains pourront parvenir à la démocratie. Car bien que le développement soit un nouveau concept, son avènement a métamorphosé la démocratie au point d’en devenir un pilier fondamental. Mais puisqu’elle est présentée comme condition principale pour accéder aux assistances des Partenaires Techniques et Financiers, la plupart des pays africains se sont engagés dans cette voie à l’orée des années 1990 avec l’organisation des conférences nationales qui consacrent l’abandon des systèmes d’inspiration dictatoriale pour s’ouvrir à l’expérience démocratique. Toutefois, cet étalon ne paraît pas si convaincant ni irréfutable de telle sorte que des voies ne manquent pas de s’élever pour dénoncer ces insuffisances et surtout des incompatibilités avec les nations étrangères. Les pesanteurs culturelles ou coloniales sont souvent évoquées pour justifier les critiques et les dénonciations démocratiques. Mais toute analyse objective faite, les critiques liées à des incompatibilités culturelles ne sont que du leurre. Il se pose plutôt un problème de chronologie entre démocratie et développement. Contrairement à ce que soutiennent les Occidentaux, c’est plutôt le développement qui précède la démocratie au regard de ses nouvelles exigences sociales et économiques.

Mots clés : La démocratie ; les droits de l'homme ; les coups de force ; la légalité ; la légitimité

Africa and Democracy : A Missed Opportunity

Dr. Joachim Adjagbessi

Philosophie, Épistémologie, Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS), Université d'Abomey-Calavi (UAC), Cotonou, Bénin

Abstract

Given the diverse and varied paths taken by Western peoples before achieving democracy, it is fair to say that democracy emerges as the result of a long process and is not the path that leads to development. Contrary to the democratic requirement considered a fundamental principle, it is rather through development that Africans will be able to achieve democracy. For although development is a new concept, its advent has transformed democracy to the point of becoming a fundamental pillar. But since it is presented as the main condition for accessing assistance from technical and financial partners, most African countries embarked on this path in the early 1990s with the organization of national conferences that enshrined the abandonment of dictatorial systems in favor of opening up to the democratic experience. However, this standard does not appear to be entirely convincing or flawless, and there is no shortage of voices denouncing its shortcomings and, above all, its incompatibilities with foreign nations. Cultural or colonial constraints are often cited to justify criticism and democratic denunciations. But any objective analysis shows that criticism based on cultural incompatibilities is merely a smokescreen. The real issue is one of chronology between democracy and development. Contrary to what Westerners maintain, it is development that precedes democracy in terms of its new social and economic requirements.

Keywords: Democracy; human rights; coup de force; legality; legitimacy

Introduction

La démocratie est retenue par la communauté internationale comme la mesure universelle d'appréciation des systèmes politiques au point qu'elle est présentée comme une exigence aux peuples africains pour parvenir au développement. Mais force est de constater que les gouvernants même élus démocratiquement, ne permettent pas souvent d'atteindre les aspirations du peuple. Il se pose dès lors le problème d'efficacité de la démocratie. Or, l'histoire récente de l'humanité offre plusieurs cas de régime de dictature ou

du moins non démocratique qui semblent apporter quelques satisfactions devant lesquelles la démocratie bégaie et titube durant des décennies.

La démocratie a certes fait ses preuves dans les grandes nations. Toutefois, représente-t-elle réellement un système universel pour le développement des peuples étrangers ? Au regard des incertitudes et des sentiments de déception qu'elle suscite, peut-on la rejeter simplement comme un modèle incompatible aux réalités africaines ou un moyen colonial de domination ? Même si le caractère universel de la démocratie ne souffre d'aucune faille, certains peuples dominés des temps modernes peuvent-ils s'y accommoder si facilement sans recourir à des procédés inverses, c'est-à-dire assurer d'abord le développement technologique avant d'asseoir la démocratie ?

Le présent article s'inspire d'une revue de littérature dont principalement Les déclarations des droits de l'homme de 1789 et de 1948 ; La citoyenneté politique au Bénin. Eléments d'instruction civique de Sèdagban Hygin Faust KAKAI ; L'Ancien et le nouveau, La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui de Paulin J. HOUNTONDJI.

Méthodes

La rédaction de cet article repose principalement sur la collecte des ouvrages, revues et divers actes de colloques relatifs aux droits de l'homme, aux droits politiques, à la sociologie politique et à la philosophie politique. La revue littéraire consiste à faire une analyse comparée des pratiques démocratiques dans le monde occidental et des cas de système de gestion politique dans quelques pays en Afrique de l'Ouest. L'explication des faits constitue également un recours fondamental dans l'atteinte des objectifs.

L'universalité des principes démocratiques

Le système démocratique est une valeur sociale et en tant que telle, il repose sur des fondamentaux qui permettent de le distinguer des antivaleurs ou de tout système politique qui s'oppose à ses principes comme la monarchie, gouvernement d'une seule personne ou l'absolutisme, gouvernement sans partage. Du point de vue historique, la démocratie est l'œuvre des Grecs antiques qui sont les premiers à expérimenter ce système politique. Mais au regard des principes qui constituent ses fondements tels que la justice, l'égalité et la liberté et vu qu'elle s'inspire de la souveraineté populaire et du système représentatif fondé sur le suffrage universel, la démocratie est très tôt perçue comme une valeur exportable qui transcende les frontières d'Athènes.

Au-delà des critiques qu'il forme contre la démocratie, Platon voyait déjà que la gestion de la cité convenait mieux aux philosophes. Selon cet auteur, la cité la mieux dirigée est celle qui est confiée aux philosophes. Or

puisque la démocratie est l'expression de la suprématie de la raison sur la passion, en d'autres termes, seules les personnes en qui la raison émerge ont une aspiration démocratique. Et puisque tous les êtres humains s'équivalent en potentialités intellectuelles, tous les peuples peuvent légitimement aspirer à ce type de gouvernance sans restriction.

L'acte politique qui consacre solennellement l'exportation de la démocratie comme modèle de système politique provient de la révolution française de 26 août 1789 où les constituants français ont rédigé la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ils ont présenté cette déclaration comme des principes valables pour toute l'humanité, comme la manifestation réelle du rêve d'émancipation qui caractérise l'esprit du XVIIIe siècle qui symbolise la source des Lumières.

Mais c'est plutôt l'Assemblée générale de l'ONU qui, en sa session de 1948 a adopté la déclaration dite universelle des droits de l'homme présentée comme un document fondateur qui proclame des droits égaux de tous les êtres humains. On peut retenir en son article premier que : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ». La déclaration de 1789 faisait déjà des droits de l'homme les piliers incontournables de la démocratie. Celle de 1948 a parachevé l'œuvre en les instituant formellement comme l'acte d'existence de la démocratie au point qu'aujourd'hui il est impossible de concevoir la démocratie sans les droits de l'homme.

L'introduction des droits de l'homme a transformé complètement la notion de la démocratie. Dès l'origine, aussi bien dans la Grèce antique que sous la révolution française, la démocratie n'existait que sous sa forme préliminaire appelée première génération des droits de l'homme. A ce stade, elle se limite essentiellement aux libertés fondamentales encore appelées droits-libertés qui se manifestent par la liberté personnelle telle que le droit à la vie, l'égalité en droits, le droit à la propriété, le droit à l'existence, l'égalité des hommes, etc. Notons également que la déclaration de 1789 consacre la résistance à l'oppression et pose les libertés de pensée, d'opinion et de religion comme des principes inaliénables.

Avec l'institution des principes nouveaux à valeur universelle comme piliers inaliénables de la démocratie, tout pouvoir qui se veut démocratique se doit de se soumettre à la légitimité et à la légalité. La légalité désigne la conformité aux normes de droits internes tels que la constitution, les décrets présidentiels, les différentes lois, les arrêtés ministériels, les notes de service, etc. A l'externe, elle se rapporte au droit international tel que le pacte international des droits civils et politiques, la charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, etc. Quant à la légitimité, elle désigne tout pouvoir fondé sur le consentement des personnes soumises à

son autorité. Elle désigne aussi tout pouvoir issu des urnes qui traduit l'expression de la volonté du peuple qui, par les dispositions de la loi peut y renoncer ou le révoquer par un mécanisme juridique bien défini ou à l'occasion d'autres consultations du peuple.

Comme c'est évoqué supra, la démocratie fait corps avec les droits de l'homme au point que la communauté internationale l'exige comme conditions préalables à l'accès des crédits ou à l'assistance des institutions financières internationales. Dans cette perspective, Mitterrand (1990) a annoncé clairement aux Etats africains que :

« La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté ; il y aura une aide normale de la France à l'égard des pays africains, mais il est évident que cette aide sera plus tiède envers ceux qui se comporteraient de façon autoritaire, et plus enthousiaste envers ceux qui franchiront, avec courage, ce pas vers la démocratisation... »

En effet, le propos du président français montre clairement que la France sera plus réticente vers les pays de dictature que ceux qui ont pris l'option de démocratie en matière de l'aide publique liée désormais à une démocratisation et à l'adoption du multipartisme. La liaison est ainsi vite faite entre démocratie et développement, en d'autres termes, les pays pauvres ne peuvent aspirer au mieux-être que par un passage obligé. Il convient de retenir que l'évolution des droits de l'homme a induit de nouvelles exigences en démocratie. Ainsi, la déclaration de 1948 a fait émerger la deuxième génération des droits de l'homme qui définit d'autres principes comme fondements de la démocratie appelés droits-créances. Ces derniers constituent une nouvelle forme de droits qu'on ne peut exiger qu'en postulant non seulement la garantie de l'État mais aussi son intervention. Ce sont des droits économiques et sociaux qui s'expriment par le droit au travail, le droit à l'éducation, le droit à la santé, le droit au loisir, le droit d'appartenance à un syndicat, etc. Contrairement aux droits-libertés, la jouissance de ces nouveaux droits requiert des moyens financiers d'où la nécessité de l'intervention de l'État. Ces moyens font cruellement défaut dans les pays africains généralement en-dessous du seuil de pauvreté.

Quand on examine l'appel de La Baule, on peut comprendre qu'il exprime le souci d'exigence des droits-libertés pour obtenir ou garantir les droits-créances. En d'autres termes, cet appel invite les Africains à se conformer aux exigences élémentaires de la démocratie qui ne nécessite pas de grands moyens. Elle requiert simplement la volonté politique d'instaurer un système de gouvernance qui repose sur la souveraineté populaire et garantit les libertés individuelles et collectives, le multipartisme politique. Ce

sont donc des exigences qui sont à la portée de tous les peuples du monde sans restriction, riches ou pauvres, industrialisés ou non. C'est justement la possibilité offerte à toutes les nations d'appliquer ces exigences qui fonde la France et les puissances européennes à en décréter la faisabilité universelle puisqu'elle n'est pas tellement liée à des contraintes financières. Toujours dans le même discours, le président français (1990) a fait allusion aux peuples de l'Europe centrale pour signifier que cet appel n'est pas exclusivement adressé aux Africains mais à tous les peuples de la planète qui n'ont pas encore pris la voie de la démocratie : « Il nous faut parler de démocratie. C'est un principe universel qui vient d'apparaître aux peuples de l'Europe centrale [...] Il faut bien se dire que ce souffle fera le tour de la planète ».

En réalité, la démocratie offre d'énormes avantages aux peuples qui en font usage de telle sorte qu'on ne saurait s'opposer à la nécessité de l'expérimenter. C'est le contraire qui peut susciter des remous et même de vives désapprobations. Ce système politique sans être parfait paraît meilleur puisqu'il garantit à tous les citoyens les mêmes prérogatives au point que les personnes riches, les nobles ou les féodaux la détestent et la présentent comme la dictature des pauvres. En démocratie, les prolétaires, les bourgeois, les paysans, les artisans, les industriels, les professeurs, sont tous égaux devant la loi. Lors des consultations électorales comme dans tous les secteurs sociaux, la voie majoritaire est celle qui prédomine, c'est elle qui dicte ses lois, et comme dans tous les pays du monde, les pauvres sont toujours majoritaires au sein de la population, on considère que la démocratie est instituée par les pauvres pour défendre leurs intérêts. Kakaï (2018) résume en quatre facteurs, les dispositions d'évaluation des gouvernants à travers une gestion participative inhérente à la reddition de compte pour magnifier le régime démocratique :

« La première composante est relative à la citoyenneté, à la loi et au droit (citoyenneté commune, portée des loi et indépendance des juridictions). La deuxième composante concerne la représentativité et la redevabilité (alternance démocratique par les élections, contrôle de l'action publique par le peuple, financement des partis politiques, efficacité du gouvernement, du parlement, rôle de l'armée, etc.) ; la troisième est la société civile et la participation populaire (libre action des Organismes de la Société Civile, des médias, la décentralisation, etc.) et la dernière composante est la démocratie au-delà de l'Etat (apprécier la démocratie selon les paliers en profondeur de la société. Voir site Afrobaromètre par exemple) ». (p.10).

Avec la deuxième génération des droits de l'homme qui promeut les droits sociaux et économiques, la démocratie issue de 1948 n'est plus celle de 1789. Elle introduit de nouvelles exigences et n'est plus tellement à la portée des pays pauvres. Elle devient une institution des pays riches qui disposent des moyens financiers et matériels qui leur permettent de répondre aux nouvelles exigences de gouvernance. Le droit à l'éducation ou à l'instruction n'est pas à la portée de tout le monde. Encore faut-il disposer des enseignants qualifiés et en nombre suffisant, respecter le ratio enseignant-apprenant, des écoles bien construites et en nombre suffisant, assurer l'éducation à tous les citoyens de 0 à 16 ans, c'est-à-dire jusqu'en classe de terminale, garçons comme filles. Le droit au travail suppose que l'État garantisse le plein emploi aux citoyens et leur assurer tous les droits y afférents : congés payés, retraite, sécurités sociales, avancement des salaires périodiques et régulièrement, relèvement périodique de la grille indiciaire, etc. Quant au droit à la santé, il requiert la garantie de l'assurance maladie universelle, le droit à la possibilité de bénéficier du meilleur état de santé possible, le droit à la prévention et au traitement ainsi qu'à la lutte contre les maladies, le droit à l'accès aux médicaments essentiels, le droit à la santé maternelle, infantile et procréative. Ce sont des exigences qui nécessitent des moyens colossaux dont disposent très peu de pays en développement. Même l'alternance au pouvoir qui paraissait à la portée des pays pauvres nécessite tellement de moyens de nos jours que l'organisation des élections est repoussée sine die dans plusieurs pays africains faute de moyens. Certains pays sollicitent l'aide des pays nantis alors que les élections constituent une opération de souveraineté. La transparence des scrutins a également un coût : les urnes transparentes, les isolements, les moyens roulants en bon état et les agents des forces de l'ordre pour assurer le transport des résultats en toute sécurité.

Ces nouvelles exigences, étant au-delà des possibilités africaines, certaines voies s'élèvent pour affirmer que la démocratie n'est pas applicable dans les pays sous-développés remettant ainsi en cause le caractère universel de ce mode de gouvernance. Mais ce raisonnement qui, apparemment semble fondé ne manque pas de réserves. En effet, les droits sociaux et économiques ne sont pas dissociables des droits-libertés car les deux formes de droits visent le bonheur ou le mieux-être de l'être humain. L'un s'inscrit dans l'ordre moral de la démocratie c'est-à-dire donne des satisfactions morales telles que les libertés et les droits civils et politiques. L'autre porte sur les satisfactions matérielles dont la réalisation nécessite des moyens financiers tels que la santé, l'emploi, l'éducation, etc. Toutefois, l'absence ou l'insuffisance de ces moyens n'hypothèquent pas l'exercice de la démocratie en ce sens qu'ils peuvent se mobiliser progressivement et secteur par secteur. Ils s'inscrivent alors dans l'ordre du possible, du réalisable. On en déduit que

la démocratie de ce point de vue relève de l'idéal vers lequel chaque peuple tend, par rapport auquel chaque nation s'identifie. Même les pays développés qui ne semblent pas avoir ces problèmes n'en sont pas pour autant épargnés. Ils sont également confrontés au problème de chômage, de santé dans une certaine mesure, peut-être pas dans la même proportion que les pays pauvres. On peut donc retenir que la démocratie est un système qui frise la perfection, qui n'est peut-être pas de la sphère humaine. C'est dans cette perspective que Rousseau (1996) la désigne comme un idéal irréalisable.

Sous un autre aspect, les droits de l'homme sont des droits naturels, en d'autres termes, ils sont inaliénables c'est-à-dire qu'on ne peut déposséder un être humain de ces droits sans le supprimer. Ces droits font partie intégrante de l'existence des êtres humains. On peut empêcher un individu de jouir de ces droits comme le cas d'un esclave. L'esclave, même dans les chaînes, est toujours libre dès lors qu'il demeure humain, il n'a donc pas perdu la liberté. La belle preuve est qu'il peut recouvrer sa liberté lorsque cesse la contrainte qui le prive de cette jouissance momentanément ou pour toujours. Il est certainement dans une situation injuste qui l'empêche d'exercer ce droit qui relève de ses attributs naturels. En réalité, on ne perd que ce que l'on a acquis comme par exemple une voiture, une chemise mais non ce qui est naturel et donc inné. Ces droits n'ont pas été créés encore moins inventés, par conséquent ils ne sauraient être supprimés ni anéantis. Les milieux où ces droits ne sont pas reconnus comme en Afrique ou en Inde où les femmes n'ont pas droit à l'héritage, où les enfants filles ne sont pas scolarisés, on réclame que les États leur reconnaissent ces droits. On fait cette réclamation simplement parce qu'on est persuadé qu'ils ne les ont pas perdus et qu'ils demeurent toujours en eux et qu'ils peuvent en jouir pourvu que les circonstances sociales changent, que les empêchements ou les contraintes cessent. C'est parce qu'on considère qu'ils possèdent toujours ces droits sans pouvoir les exercer qu'on trouve leur privation injuste. Et justement c'est l'existence inaliénable de ces droits qui permet de juger leur absence comme inacceptable. Leur rétablissement ou mise en œuvre est toujours possible. S'ils les avaient réellement perdus, par quels moyens peuvent-ils les récupérer ? Il va falloir alors leur en apporter d'autres, en créer de nouveaux droits pour eux ? Logiquement non et même impossible.

De l'analyse précédente, on retient que l'effectivité de ces droits ou de la démocratie n'est pas à confondre avec leur jouissance réelle. Elle peut tarder à se manifester, elle peut être compromise momentanément ou durablement, elle finira par se traduire dans la réalité de telle sorte que tous les peuples en sont porteurs du simple fait de leur appartenance à l'humanité. Ainsi, il est aisé de constater avec certitude, que la démocratie, intrinsèquement liée aux droits de l'homme est un système politique universel. Elle n'est pas liée aux réalités historiques ni aux contingences

sociales qui ne sont que des obstacles de fait et non de nature. La réalité de cette universalité réside dans la raison, non dans le fait qui est purement contingence alors que tout être humain possède un statut qui demeure identique dans l'espace et le temps.

Nous disions tantôt que les attributs de l'homme peuvent subir des réductions ou des atteintes socioculturelles et susciter des doutes. Malgré la longue histoire de la démocratie et l'évidence de son universalité, sa réalité n'est pas encore la chose la plus partagée. La relativité de son application dans l'espace est le signe que malgré son universalité, la démocratie n'est pas un concept absolu. Il existe dans plusieurs régions, en Afrique, en Asie et ailleurs des résistances à son adoption comme mode de gouvernance pour multiple raisons dont principalement culturelles et aussi historiques. Il lui est reproché de ne pas convenir aux réalités sociales, certains de ses principes sont traités d'incompatibles avec les coutumes, avec les exigences religieuses. D'autres voies s'élèvent pour la critiquer comme un piège colonial de domination économique et politique des nations sous développées. Malgré une courte période récente d'un regain d'espoir, les voies antidémocratiques trouvent largement d'écho dans plusieurs pays, principalement en Afrique où la démocratie peine à se frayer du chemin où son universalité est soumise à rude épreuve.

Le relativisme culturel et démocratie : une illusion d'appréciation

La démocratie en tant que système politique parmi tant d'autres, malgré ses exploits et ses nombreux avantages ne manque pas de susciter des inquiétudes depuis l'Antiquité. Platon (1989) lui reproche de faciliter l'exercice du pouvoir par un groupe d'incompétents puisque l'exercice du pouvoir en démocratie repose sur la voix majoritaire or la majorité peut être aisément trompée ou constituée d'ignorants. L'exemple de Socrate le confortait dans cette position d'autant plus que les sophistes très habiles dans la démagogie ont réussi à charmer le peuple par leurs langages très flatteurs mais dépourvus de vérité. On conclut que Socrate était donc victime de la démocratie qui ne garantissait en rien la manifestation de la vérité ni la justice.

Selon Rousseau (1996), vu que la règle démocratique repose sur les représentants du peuple auxquels est délégué le pouvoir, la souveraineté en porte un coup étant donné qu'elle n'est pas toujours mue par « la volonté générale ». Or cette volonté est sensée traduire l'orientation de tous les citoyens vers le seul bien commun, ce qui est manifestement impossible. Ce principe démocratique est souvent biaisé du fait que les intérêts particuliers peuvent devenir majoritaires, ce qu'il ne faut pas confondre avec la volonté générale. Car cette dernière fait abstraction des intérêts divergents, des passions de chacun pour ne retenir que le bien commun. La somme des

intérêts particuliers qui ressemble à la volonté générale peut conduire la démocratie à la perversion.

En dehors de ces réserves, la démocratie moderne intrinsèquement liée à la notion des droits de l'homme suscite aux yeux de certains penseurs des incertitudes au point de provoquer des débats aussi contradictoires que passionnants. Dans cette perspective, Marx (1998) perçoit les droits promus dans la démocratie comme les droits de certains hommes et non les droits de toute l'humanité. Il fonde son analyse sur la distinction faite entre les droits de l'homme et ceux du citoyen qu'il convient de ne pas confondre avec les droits des bourgeois :

« Nous constatons avant tout que les prétendus droits de l'homme, distincts des droits du citoyen, ne sont rien d'autre que les droits du membre de la société bourgeoise, c'est-à-dire de l'homme égoïste, de l'homme séparé de l'homme et de la communauté ». (p.53).

Cette observation de Marx nous rappelle les droits tels que définis dans la déclaration des droits de 1789 qui énumèrent un certain nombre de droits dits naturels c'est-à-dire des droits de tous les êtres humains sans distinction de race, de religion ni de conditions sociales. Mais dans la réalité, tous les hommes ne peuvent pas jouir de façon égale de ces droits qui n'existent que théoriquement sans aucune possibilité de jouissance d'où ce ne sont que des droits abstraits, sans possibilité réelle de jouissance. Ce manque de jouissance par tous nuit sérieusement à son caractère universel.

Enfin, ces différentes critiques contre la démocratie portent sur les principes de base de la notion, attaquent le concept de démocratie de l'intérieur pour révéler ses faiblesses qui sont donc valables ou susceptibles de l'être dans toutes les sociétés où elle s'applique. Ce sont donc des insuffisances classiques ou des critiques revêtues d'un caractère universel. Mais les critiques que subit la démocratie en Afrique sont d'une autre facture et présentent une connotation singulière et spécifique.

Du point de vue théorique, la démocratisation est dans une certaine mesure corolaire de la lutte contre les formes monarchiques du pouvoir. La royauté qui est le système de gouvernance largement répandu en Afrique avant la colonisation ne rime pas avec les principes démocratiques fondés sur la limitation des pouvoirs dont le fonctionnement contraste à tout point de vue avec la royauté. Dès lors la démocratie est perçue comme un système de déstabilisation des institutions traditionnelles africaines. Elle est contraire aux cultures africaines ancrées dans le culte de la personnalité du roi alors que dans le contexte démocratique le président n'est qu'un élu dont le mandat dépend de la volonté des citoyens qui peuvent le déchoir ou lui retirer leur confiance à l'occasion d'une consultation électorale. Le roi dont

l'autorité est purement divine doit sa légitimité à Dieu et non aux humains qui ne sont que des sujets. Dans le contexte précolonial, la critique du pouvoir est perçue comme un crime de lèse-majesté qu'il faut durement sanctionner.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la démocratie est inhérente à des valeurs dites universelles. Mais cette universalité de valeurs ne va pas de soi dans toutes les régions du monde, particulièrement en Afrique car pour nombre d'Africains, il existe des valeurs universelles non africanisables, c'est-à-dire des pratiques admises ailleurs, dans les démocraties occidentales mais qui ne sauraient fonctionner en Afrique. Nous venons d'évoquer une valeur relative à la monarchie qui est considérée comme une réalité africaine infranchissable par les principes démocratiques. Au regard des pratiques traditionnelles, de certains principes d'interdiction ou de distinction sociale, sexuelle et même de passage, l'application des règles démocratiques souffre énormément. A ce sujet, Tokpanou (2009) affirme que : « Sur le plan de l'idéal valeurs, les valeurs de liberté et de droits fondamentaux étant universelles, il apparaît qu'elles ne sauraient être africanisées sans courir le risque d'être biaisées, voire altérées » (p.293).

En termes d'antivaleurs démocratiques, on évoque des pratiques en cours sur le continent depuis des siècles. Elles sont considérées comme le socle ou ciment des sociétés africaines dont on ne peut se débarrasser sans nuire aux fondements sociaux. L'excision des jeunes filles en est un exemple têtue dont la pratique est en violation ouverte des droits de l'homme. Et pourtant cette pratique n'est d'aucune utilité et ne procure aucun avantage social ni individuel pour les filles qui en sont victimes. De même son interdiction ou abolition n'engendre aucun inconvénient ni malheur à celles qui en sont épargnées. Sa pratique ne se justifie alors d'aucune manière. Pourtant les gardiens des temples ne tarissent pas d'arguments fallacieux pour la justifier au détriment des nouvelles valeurs sociales en l'occurrence le respect de l'intégrité physique de la personne humaine.

D'autres antivaleurs qui mettent à rude épreuve l'exercice de la démocratie en Afrique portent sur l'épineux problème du genre qui institue l'égalité entre homme et femme, garçon et fille. Les droits de l'homme à travers la démocratie stipulent que tous les hommes sans distinction de sexe naissent libres et égaux en dignité et en droit. Il en résulte que les femmes aussi bien que les hommes, dès la naissance sont investis des mêmes prérogatives, ont librement accès à la formation, à l'emploi, au même traitement salarial, à l'héritage, à la participation à la gestion de la société, au vote et à la prise des décisions. Ces dispositions d'égalité sont à l'antipode des traditions africaines qui perçoivent la femme comme un être faible et naturellement inférieur à l'homme et ne saurait prétendre aux mêmes droits

que ce dernier sans déstabiliser l'équilibre familial et par ricochet l'harmonie sociale.

Très tôt la démocratie est perçue comme une institution étrangère à l'Afrique dont l'obstacle principal tient du fondement culturel c'est-à-dire qu'elle présente des exigences qui ne facilitent pas ou sont diamétralement opposées aux coutumes et traditions africaines. Le partage du pouvoir politique avec les institutions de contre-pouvoir est un principe démocratique qui contraste avec le système monarchique considéré à tort ou à raison comme tradition typiquement africaine.

En outre, la démocratie est frappée d'une suspicion coloniale vu qu'elle a une origine européenne, elle est vite perçue comme un moyen de colonisation des pays africains. Tel que présentée supra, elle était une exigence pour les pays pauvres majoritairement africains dans les années 1990 pour accéder à l'aide internationale à travers le FMI et la Banque Mondiale. Les contraintes liées aux secours financiers sont si pénibles quelles sont perçues comme un moyen de soumission au diktat des puissances occidentales. Igué (2018) affirme à ce sujet ce qui suit : « Malheureusement, l'affaiblissement de l'État qui résulte de la mauvaise gestion du processus démocratique se traduit aussi par une profonde paralysie sociale qui ne facilite pas la prise en charge des secteurs vitaux par le secteur privé » (p.147). En effet, la démocratie nécessite certaines institutions dont le fonctionnement exige des ressources qui sont souvent perçues comme des structures budgétivores avec des dépenses de luxe au-delà des pouvoirs financiers des pays africains.

En d'autres termes, la démocratie semble créer plus de difficultés qu'elle n'en résout surtout qu'elle est foncièrement liée à l'économie libérale au point que certains concluent que les avantages de la démocratie ne servent pas les populations des pays concernés mais plutôt les grands intérêts internationaux. Elle est aussi perçue dans une certaine mesure comme un diktat imposé aux Africains pour mieux les exploiter vu qu'elle représente une conditionnalité fondamentale pour résoudre les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les pays africains.

Par ailleurs, aux yeux des citoyens aussi bien ordinaires que cadres de l'administration, la démocratie s'est vue attribuée une perception qui est loin de ce que l'on peut imaginer. Pour les uns, elle offre l'occasion de création des partis politiques dans chaque commune ou cercle familial pourvu que les formalités administratives soient remplies. Or ces formalités sont à la portée de tous ceux qui le souhaitent, du moins au Bénin avant les réformes partisans actuellement en cours dans ce pays depuis 2016. Pour d'autres, la démocratie offre la possibilité aux travailleurs de l'administration publique de créer des syndicats dans chaque service en vue de toucher paisiblement leurs salaires et tous les avantages afférents sans travailler à travers des

grèves illimitées sans service minimum. Il existe également d'autres grèves dites perlées où l'on travaille deux jours sur cinq de la semaine durant toute l'année par un nombre incomptable de syndicats. A ce sujet, Chàbi Imorou (2018) affirme que :

« L'étude commanditée par la Fondation Friedrich Ebert indique que le secteur de l'enseignement compte aujourd'hui plus de deux cent (200) syndicats pour l'ensemble des trois ordres de l'enseignement public, notamment le primaire, le secondaire et le supérieur. Déjà en 2014, on dénombre environ quatre-vingt-huit (88) syndicats de base pour le primaire et la maternelle, et une soixantaine (60) dans l'enseignement secondaire et environ cinq (05) syndicats dans l'enseignement supérieur ». (p.88).

Il y avait tellement de syndicats qu'il ne se passe un trimestre où de nouveaux syndicats ne naissent. Ainsi il est difficile aux chefs d'établissement d'enseignement secondaire ou primaire de savoir lequel des syndicats est en grève. Au Bénin, il y règne une confusion telle que tout enseignant qui s'absente annonce à tout moment comme justification de son absence que son syndicat est en mouvement et c'est à l'occasion de son absence que le directeur de l'établissement est informé.

La démocratisation de l'école sert également de prétexte pour les critiques virulentes qui stipulent que cette démocratisation est instaurée pour dominer les citoyens. D'une part, à travers l'école, les Européens imposent leurs cultures, leurs histoires, leurs technologies et ce faisant ils éloignent les Africains de leurs réalités et les rendent dépendants de l'Europe à tout point de vue. D'autre part, ceux qui fréquentent l'école des Européens serviront de relai aux Occidentaux pour exploiter les ressources naturelles et même soumettre toutes les institutions économiques.

En outre, la démocratie s'imbrique d'autres dispositions intrinsèques telles que la séparation des pouvoirs, l'existence de l'opposition et la création des sociétés civiles afin que le pouvoir puisse arrêter le pouvoir. Cette expression de Montesquieu (1799) stipule que les institutions de contre-pouvoir servent à se contrôler réciproquement. Par ailleurs, le concept d'opposition tel que défini et pratiqué dans les démocraties modernes conformément à l'esprit des Lumières vise à proposer une alternative au peuple, une solution meilleure à la gouvernance en cours et surtout à promouvoir le pluralisme politique. Curieusement en Afrique, le concept de l'opposition prend une posture totalement contraire où on ne constate pas clairement la différence de gestion qu'elle propose mais une velléité de prendre le pouvoir et continuer le même type de gestion ou alors en faire le pire. Les différents partis d'opposition qui ont pris le pouvoir en Afrique

n'ont pratiquement apporter aucune solution meilleure. Que ce soit au Bénin en 1996 avec le retour au pouvoir de Mathieu Kérékou, en Côte-d'Ivoire avec l'élection de Laurent Gbagbo en 2000, en Guinée qui a consacré l'élection de Alpha Condé en 2010, le constat est alarmant. Malgré l'instauration des démocraties dans les années 1990 en Afrique et les alternances qui ont permis aux opposants de prendre le pouvoir, on peut constater que le bien-être des peuples est loin d'être une réalité. Ainsi, les insuffisances intérieures ou extérieures à la démocratie énoncées supra ne constituent pas les seuls goulots d'étranglement. Le mal semble ailleurs et paraît plus profond.

Primauté des efforts de développement et de l'épanouissement des peuples sur la démocratie

Au regard de l'analyse précédente, il est aisé de constater que les critiques de façade et autres réserves des Africains contre la démocratie ne touchent pas les fondamentaux de cette notion. L'appréciation objective d'une valeur, d'un sujet ou d'une institution doit se limiter à son contenu et ses principes de fonctionnement qui en constituent le fondement au risque de tomber dans la subjectivité. C'est justement le cas des critiques africaines qui reprochent à la démocratie les pratiques qu'il convient de surmonter pour s'y conformer. Tous les pays y compris ceux de l'Europe se sont confrontés à ces difficultés. La perception négative faite de la gente féminine et qui suscite un traitement égal sans discrimination de sexe n'est pas seulement attribuée aux Africains. C'est une pratique qui était en cours dans tous les pays du monde. En France, il a fallu attendre 1944 pour légiférer sur la reconnaissance du droit de vote en faveur des femmes alors que l'égalité des hommes et des femmes est affirmée depuis 1789. La reconnaissance du droit d'héritage aux femmes n'est pas encore une réalité dans toutes les régions de la planète. En Inde, elle peine à rentrer dans les usages et plusieurs associations des femmes mènent des luttes quotidiennes pour démanteler les poches de résistance.

Il convient de retenir simplement que la démocratisation induit la modernisation des communautés humaines. Tous les pays qui l'ont adoptée depuis des décennies voire des siècles ont appris à s'en approprier progressivement et à adapter leurs comportements qui au départ n'étaient pas très propices à des changements de mentalités. Les traditions ont la peau dure et il n'est pas si aisé de s'en défaire pour de nouveaux modes de vie. Comme c'est dit tantôt, en France les principes de la révolution n'ont pas prospéré immédiatement. Les circonstances défavorables et l'inexpérience de la classe politique française moins préparée pour assumer des responsabilités inédites ont conduit à des dérives sanglantes et ont ramené la dictature en opposition ouverte avec l'esprit de 1789. Dans ce pays, il faudra attendre la

fin du XIXe siècle et l'avènement de la démocratie représentative pour que se concrétise le projet des hommes de la révolution. C'est avec le régime autocratique que Napoléon Bonaparte a réussi à sauver dans l'immédiat les acquis de la révolution : « L'autocratie de Bonaparte est caractérisée par un régime autoritaire où le pouvoir est concentré entre ses mains, avec une censure stricte sur la presse et l'élimination des opposants politiques », <https://www.studocu.com>.

Ainsi tel que présenté supra, les critiques que les Africains font à l'encontre de la démocratie méritent que l'on y projette des regards plus approfondis. Les incompatibilités liées aux traditions et autres considérations culturelles ne manquent pas de fondement. Toutefois, elles ne suffisent pas pour justifier les difficultés et les revers que subissent les pays africains du fait de l'application de la démocratie. Au contraire cette perception qui rejette la démocratie comme contraire aux coutumes et aux réalités africaines ne laisse aucune possibilité, aucun espoir d'y parvenir. Elle présage plutôt d'un avenir incertain où la démocratie ne pourra jamais prendre corps dans les sociétés africaines aussi longtemps que les traditions demeurent la référence dans la vie quotidienne. L'Afrique se marginalise ainsi dans le concert des nations puisque la démocratie malgré tout est le système de gouvernance apparemment plus juste, plus proche des aspirations du peuple et qui garantit plus de liberté, d'égalité, de paix et de stabilité politique. Elle donne au peuple la possibilité de contrôler la gestion économique et politique. Elle constitue la référence universelle en matière de système politique avec quelque variable près. Et justement c'est cette variable que les Africains n'arrivent pas à cerner convenablement, à adapter à leur condition de nations fragiles, pauvres et analphabètes.

En effet, les Occidentaux ou les institutions internationales qui imposent la démocratie en Afrique comme condition pour accéder aux aides financières semblent oublier que l'instauration de la démocratie avec tous ses facteurs est quasiment impossible dans un contexte d'incapacité de garantir les droits sociaux et économiques et d'analphabétisme généralisé. Certains afro pessimistes parlent plutôt de la mauvaise foi. Déjà avec l'application des droits-libertés, il n'est pas aisé de se gouverner démocratiquement. Tout pouvoir est toujours tenté par l'abus de sorte que la tentative de revenir à l'autocratie est tellement élevée que Montesquieu (1979) pour y remédier a préconisé la séparation des pouvoirs. Mais malgré ce garde-fou, il existe maints exemples de remise en cause du pouvoir même démocratiquement élu au profit de la monarchie ou d'un gouvernement arbitraire.

Là où le bât blesse, c'est l'exigence des droits sociaux et économiques. La démocratie moderne ne se limite plus à la simple garantie des libertés encore moins de la justice et de l'égalité. Encore faut-il assurer l'emploi aux citoyens, garantir la santé pour tous, l'éducation aux jeunes

jusqu'à l'âge de seize ans. Un environnement sain en est une autre conditionnalité. Ces nouveaux droits ne sont pas à la portée de toutes les nations puisqu'ils requièrent des moyens financiers dont tous les pays ne disposent pas. Toutefois ne pas disposer des moyens financiers ne constitue pas la grande difficulté mais les mobiliser est le facteur où l'exigence démocratique relève de la politique de l'autruche. Comment mobiliser des moyens financiers dans un contexte marqué par la diabolisation de la gouvernance politique par l'opposition ? Quels investisseurs étrangers oserait s'installer dans un pays exposé à des crises sociales permanentes avec des grèves illimitées durant toute l'année ?

Dès lors, ce n'est plus la démocratie qui conduit au développement comme on l'a affirmé dans le discours de la Baule, ni au bonheur des peuples, ni à la création des richesses. C'est plutôt la création des richesses qui assure la démocratie. Sans les moyens financiers on ne saurait organiser les élections démocratiques et transparentes, même la jouissance de la liberté de presse requiert des capitaux puisqu'il faut disposer d'un arsenal de technologie médiatique. De même le droit politique n'est plus donné à tout le monde excepté le droit de vote car dans nombre de constitutions en Afrique il est prescrit de construire un siège national et des sièges régionaux avant de créer un parti politique. Ainsi de nos jours, il convient d'inverser les tendances si l'on veut se gouverner démocratiquement.

Car l'effort de mobilisation des ressources indispensables pour répondre aux besoins des populations est fortement perturbé voire hypothéqué par la démocratie telle que voulue par les Occidentaux. En d'autres termes, l'objectif visé par ces derniers constitue curieusement l'obstacle principal pour sa réalisation. Les syndicats et les sociétés civiles qui en sont une exigence s'associent malencontreusement à l'opposition pour bloquer toutes les activités de l'administration publique à travers des grèves illégales et illimitées dans les secteurs les plus vitaux comme la douane, la justice, le trésor public. Tout le système éducatif aussi bien au primaire, au secondaire qu'au supérieur connaît des années blanches ou des années complètement perturbées pour fait de grève sauvage. Le système éducatif s'en trouve affaibli et désarticulé. Des centaines de décès sont enregistrés dans les hôpitaux du fait des mouvements de débrayage des agents du secteur de la santé sans service minimum.

En outre, l'opposition fait appel aux institutions internationales et aux partenaires techniques et financiers et leur demande d'asphyxier et de paralyser le pays. Elle demande la suspension des aides financières et autres assistances techniques dans l'intention de rendre la nation ingouvernable en vue de précipiter la chute du pouvoir pour justement en profiter. Toutes les initiatives du gouvernement sont diabolisées et rendues impopulaires et inapplicables par les syndicalistes. Des actes de sabotage et de vandalisme

sont orchestrés par ces derniers avec l'appui des partis d'opposition et aussi curieusement la société civile y compris les institutions confessionnelles.

Dans ce contexte dit de démocratie, les citoyens se croient tout permis, l'incivisme se développe à grand pas et s'enracine. L'État est perçu comme l'ennemi du peuple dont il convient de détruire les infrastructures par la vengeance et principalement la jalousie. Ainsi les travailleurs, les artisans, les ouvriers, les commerçants, les agents des professions libérales se font une perception erronée de la démocratie considérée comme le règne du chaos. Il en découle l'affaiblissement de l'économie du fait que les services des impôts, de la douane et des recettes de l'État tournent au ralenti. Les citoyens indécents, les agents de la fonction publique et surtout les acteurs politiques de tout bord et principalement de l'opposition ne craignent plus les mesures coercitives prévues par la loi telles que la privation de liberté en cas de condamnation pénale devant la justice. Ils ont la conviction qu'en cas de condamnation judiciaire, ils pourront facilement se tirer d'affaire par la pression syndicale ou le vote d'une loi d'amnistie au nom d'une pseudo paix sociale et d'une illusion de décrispation politique. Ils comptent surtout sur le durcissement des mouvements de débrayage et de paralysie sociale pour contraindre les pouvoirs publics à lâcher les mis en cause. Dès lors, il suffit de porter la casquette d'opposant pour se permettre tous les actes de vandalisme contre les édifices de l'Etat et les lois de la république. Les actes de malversations financières, de violences, de trafic de drogue ou de terrorisme sont perpétrés pour crier à la chasse aux sorcières. L'opposition exigée par la démocratie illusoire devient un véritable handicap, le moyen par excellence pour échapper à la justice. C'est un refuge pour se permettre tout, pour discréditer l'appareil judiciaire d'être à la solde du pouvoir dans l'intention d'asphyxier le pays par des actes de découragement ou de dissuasion des opérateurs économiques étrangers.

Ainsi la liberté d'expression et toutes les autres formes de liberté, la critique des actions du gouvernement et l'institution de l'opposition et de la société civile qui sont des dispositions démocratiques très performantes dans la gestion de la chose publique dans d'autres pays deviennent des obstacles, des facteurs de destruction économique, de véritables handicaps à la production de la richesse. Or sans ce dernier facteur relatif à la production de la richesse, aucun besoin des populations ne saurait être satisfait ni l'exercice de la démocratie. Le plus grave constat est que les institutions internationales qui ont fait l'expérience tâtonnante et fragile de l'apprentissage démocratique périlleux non seulement prêtent flanc aux velléités des opposants mais aussi les soutiennent dans leur manœuvre de haine et de déstabilisation. Comme nous l'avons dit plus haut, face à la résistance du peuple français contre la démocratie, si Napoléon n'avait pas usé de la dictature pour s'imposer, il n'aurait jamais réussi à sauver les grands acquis

de cette révolution, ce qui lui a valu d'être un grand héros de la république française.

Par ailleurs, outre les facteurs cités précédemment qui mettent à mal l'expérience démocratique en Afrique et particulièrement au Bénin, il reste d'autres aspects non moins négligeables. C'est le niveau d'instruction des populations dans les pays africains. Pour une population majoritairement analphabète, incapable de lire et comprendre la constitution et les lois organiques, les fonctions spécifiques des différents pouvoirs au sein de l'État, la pratique de la démocratie ne serait pas des plus aisées. Marquées par un pouvoir d'achat en dessous du seuil de pauvreté, les populations du Bénin sont très vulnérables et exposées à toutes manipulations et aux diverses manœuvres d'achats de conscience. Dans cette perspective, la volonté des populations attendues dans les urnes s'exprime curieusement par la volonté des candidats les plus offrants, par la volonté des hauts gradés de l'administration publique et des personnes riches qui les assistent en cas de maladies, des accidents de routes, du règlement des frais de scolarité, des accouchements par césarienne, etc. Dans ces conditions, « la volonté générale » (p.94) dont parle Rousseau (1996) et qui est censée exprimer le bien commun, se confond malheureusement à la volonté privée, aux intérêts des personnes lettrées, des riches et les mieux nantis. Ainsi se présentent la plupart des démocraties africaines en particulier au Bénin. Ces régimes sont présentés comme des systèmes de démocratie simplement parce qu'ils respectent l'alternance au pouvoir périodiquement et assurent le fonctionnement régulier des institutions d'État. Non seulement ces formes de démocratie ne garantissent pas l'expression de la volonté générale mais ne répondent pas non plus aux exigences de la démocratie moderne fondées essentiellement sur la satisfaction des droits sociaux et économiques.

Il résulte de cette réflexion que les nations africaines doivent comprendre que l'apprentissage de la démocratie requiert des actions courageuses et des choix décisifs dont seuls les dirigeants éclairés et audacieux sont capables. Ceux que Hegel (1991) appelle « les grands hommes » qui lors des mutations ou des moments critiques de l'histoire prennent le devant des peuples et incarnent l'espoir des temps futurs, brisent les règles établies et entraînent derrière eux les peuples séduits par leur audace conquérante. Ces héros ne sont pas souvent compris de leur temps, ils sont même quelquefois persécutés. C'est l'histoire qui les consacre. Napoléon est mort déporté sur l'île de Sainte-Hélène en 1815. Seule l'Histoire est habilitée à les juger, à décider souverainement que tel acte qui serait criminel en d'autres circonstances est héroïque lorsqu'il répond aux exigences du futur, aux aspirations des peuples de demain.

Ainsi, le grand défi, c'est comment identifier au sein du peuple ces hommes exceptionnels pour conduire leur destinée ? Les élections

démocratiques ne permettent pas de résoudre le problème car l'histoire est pleine des dirigeants élus démocratiquement mais qui affichent des comportements nonchalants, amorphes, indolents et sans vision. Ils ne sont pas souvent à la hauteur des grands défis. Ils n'ont pas l'audace de défier les pressions ni la clairvoyance d'anticiper les aléas du pouvoir ni lire les incertitudes de l'avenir. Les coups de force ne sont pas plus performants car les putschistes miroitent aux peuples des lendemains meilleurs mais c'est souvent la désillusion qui est leur point caractéristique. Dans ces conditions c'est l'œuvre de la fortune qui les porte au pouvoir, peu importe les moyens utilisés, soit par les urnes soit par la force. Ils peuvent être militaires, intellectuels moyens ou de haut rang, professeurs, juristes, médecins, de simples ouvriers, etc.

C'est justement à l'œuvre qu'on découvre les capacités, le courage, les forces d'anticipation et de résolution des grands défis de ces hommes exceptionnels, visionnaires, éclairés et audacieux. Une fois découverts au pouvoir, il leur est accordé les coudées franches pour installer leur système sans tenir grand compte de certains principes de la démocratie. Il importe plutôt qu'ils aident le peuple à relever les grands défis relatifs au changement de mentalité, à l'éducation pour tous, à l'assurance maladie universelle, à l'autosuffisance alimentaire, au développement de la technologie agricole, industrielle, militaire, aéroportuaire, etc. Ces défis ne peuvent être réellement relevés que dans une nouvelle perception de la gestion politique, une nouvelle orientation des syndicats et de la société civile. Les rôles de ces derniers seront strictement réduits et confinés dans une perspective participative permettant au pouvoir de mettre en œuvre la politique audacieuse de l'État et d'atteindre ses objectifs. Cette orientation sera empreinte de la fermeté du pouvoir. La question de la limitation du mandat connaîtra également une érosion puisque l'expérience a prouvé qu'elle n'est pas toujours porteuse d'espoir. Ainsi à l'avènement d'un visionnaire, l'exercice du pouvoir doit s'étendre dans la durée et non à l'issue de deux ou quelques mandats.

La Chine ne serait pas aujourd'hui une grande puissance sans Mao Tsé-toung qui affirmait dans un système de parti unique que « le pouvoir est au bout du fusil ». Cette phrase est prononcée lors d'une réunion d'urgence du Parti à Hankou en 1938, <https://www.dicocitations.com>. Jusqu'à ce jour la Chine n'est jamais un exemple de démocratie et pourtant, elle est citée comme un bon exemple de développement technologique avec des décisions austères comme l'imposition de l'enfant unique par couple de 1979 à 2015. Le Rwanda cité depuis des décennies comme un pays relativement épanoui est loin d'être un exemple de démocratie. On lui reconnaît un faible niveau de corruption avec une bonne gouvernance ; d'importants investissements en infrastructures routières, sanitaires, universitaires et énergétiques avec des

conditions très favorables en climat des affaires. Depuis plus d'une décennie, les jeunes rwandais ne s'émigrent plus en Europe à la recherche d'un bonheur hypothétique au risque de leurs vies. On lui attribue également une croissance économique significative avec un PIB par habitant multiplié par cinq de 2000 à 2019.

Par ailleurs, l'exigence de la démocratie pour accéder aux aides au développement semble évoluer et on ne tient plus tellement rigueur à la démocratie mais plutôt à la volonté souverainiste du dirigeant. Ainsi, sans donner carte blanche aux putschistes depuis quelques années, il est curieux de constater qu'après les dénonciations et les menaces de rupture diplomatique et économique prononcées souvent au lendemain des coups d'État, les relations se rétablissent très rapidement un peu comme pour dire que la démocratie n'est plus une conditionnalité indispensable pour le développement. L'ONU a rétabli sa relation avec le Burkina Faso d'Ibrahim Traoré qui a pourtant pris le pouvoir par la force et a récemment dissout et interdit tous les partis politiques, mettant ainsi fin à la démocratie libérale dans son pays. Dans cette optique, ce pays a bénéficié du système des nations unies d'une colossale somme de 645 milliards FCFA par un accord de financement signé en février 2026. De même, les États-Unis en janvier 2026 ont affirmé leur soutien à ce pays au regard des efforts louables engagés pour la diversification des produits agricoles, l'élevage industriel et le renforcement des revenus des agriculteurs dans sa politique globale d'assurer la souveraineté alimentaire. En outre, mentionnons que depuis peu, ce pays a entrepris une politique fiscale courageuse visant à exiger des entreprises étrangères le versement au trésor public des recettes des chiffres d'affaires réalisés sur place. Ce versement a permis d'encaisser près de 152 milliards de FCFA en 2024. Ces recettes étaient versées auparavant dans les caisses de l'État français. Il résulte de ce constat que l'audace, la volonté souverainiste et le pragmatisme sont devenus les critères pour bénéficier du soutien des institutions étrangères et des partenaires techniques et financiers, faisant ainsi passer la démocratie au second rang. Enfin, au regard des exemples précédents, pour réussir à relever les défis de développement dans les pays pauvres et majoritairement analphabètes, il faut des mesures austères et de fermeté politique qu'il ne faut pas confondre avec la dictature. Dès lors que la souveraineté industrielle et alimentaire sera une réalité et que les institutions de la république s'enracineront et acquerront de la force dans la durée et que la conscience d'appartenance à une nation habitera les cœurs, la démocratie libérale pourra s'installer naturellement. A ces conditions, il faut ajouter la conscience citoyenne, le souci du respect du bien public, l'exigence de la redevabilité, de la bonne gestion des finances publiques. Lorsque le peuple aura constaté que la politique mise en œuvre induit de réel changement du point de vue économique malgré les

grincements de dents liés aux mesures d'austérité, il apportera son soutien au régime qui devient par le fait même démocratique. Ainsi les besoins économiques et sociaux des populations qu'exige la démocratie seront satisfaits. Car il y aura en abondance la production des richesses en l'absence des grèves sauvages, des opposants aigris, jaloux et grincheux. La lutte contre la corruption pourra se traduire dans la réalité puisque les grands corrompus et les trafiquants de drogue ne pourront plus échapper à la justice sous le fallacieux prétexte de la chasse aux sorcières ou bénéficiant d'une loi d'amnistie à double vitesse ou taillée sur mesure.

Les résultats

Vu les exigences sociales et économiques, la démocratie n'est pas primordiale, du moins certains de ses principes mais plutôt secondaire. On s'attend plutôt à l'instauration d'un système politique mixte qui garantit la satisfaction des besoins sanitaires et alimentaires, l'instruction en masse des peuples, l'émergence de l'industrie et la technologie, la construction des infrastructures routières, industrielles, agricoles avant l'enracinement de la démocratie. Pour qu'elle soit efficace et profitable aux peuples, elle deviendra une réalité après que les besoins ou les principes sociaux et économiques ont été réalisés. En d'autres termes, du développement résulte la démocratie et non le contraire.

Discussion

Ce régime transitoire de démocratie qui est suggéré peut susciter des inquiétudes quant aux restrictions des libertés et à la mise en veilleuse de certaines institutions sociales telles que les syndicats et les partis d'opposition. Il est certes une vérité incontestable que rien ne vaut la liberté. L'existence des organisations des sociétés civiles et de l'opposition constitue un levier fondamental pour contrôler les actions des gouvernants, dénoncer les dérives éventuelles et épargner au peuple la corruption et l'injustice. La restriction de ces instances sociales risque de conduire à la dictature et entraînerait inévitablement des souffrances morales, physiques et psychiques des populations.

Il convient également de mentionner la réticence des investisseurs étrangers dans un contexte de bâillonnements des libertés, de crises sociales réelles ou latentes. Les assistances techniques et financières des partenaires institutionnels se feraient rares et exacerberaient les difficultés économiques.

Toutefois, vu l'espoir d'une vie meilleure, stable et sécurisée, d'un épanouissement de toutes les couches sociales, les systèmes démocratiques expérimentés en Afrique vers la fin de XXe siècle au lendemain des conférences nationales sont loin de combler les attentes. L'ère démocratique ouvrant les portes aux libertés fondamentales et instituant le multipartisme

politique semble conduire à un chaos social où les libertés se muent en libertinage, le multipartisme politique et les sociétés civiles deviennent des moyens de blocage des actions gouvernementales.

Par ailleurs, les institutions de l'ONU et les organisations continentales et sous-régionales telles que l'UA et la CEDEAO qui prônent et exigent la démocratie et l'alternance politique font une condamnation en feu de paille des coups d'État. Quelques jours plus tard, ils deviennent tièdes dans leurs positions et même curieusement finissent par afficher ouvertement leurs soutiens aux régimes anticonstitutionnels. Ainsi, la démocratie et l'alternance au pouvoir sont vidées de leurs contenus et n'ont de sens que pour ceux qui y croient ou n'ont pas les moyens de conquérir le pouvoir par la force. Les yeux doux dont les régimes de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) bénéficient de la part de certains pays limitrophes, de la CEDEAO et même des PTF qui n'hésitent pas à initier des actions de coopération avec ces pays en disent long.

Conclusion

La démocratie, vu qu'elle est le système politique le mieux orienté vers la volonté du peuple et ses aspirations, elle est le meilleur régime susceptible d'apporter un mieux-être aux peuples. Mais son avènement ou son application au XXIe siècle comme au XVIIIe siècle européen nécessite des restrictions de principe puisque ses facteurs principaux, pour être réalisés entraînent des exigences essentiellement liées aux conditions matérielles.

C'est pourquoi dans un contexte de pauvreté extrême et d'analphabétisme généralisé, sa mise en œuvre nécessite des sacrifices. Car la question des réformes économiques et institutionnelles, la lutte contre la corruption et le changement de mentalités exigent des efforts quotidiens que les populations ne sont pas souvent prêtes à consentir. Dès lors, l'existence de l'opposition et de la société civile offre des occasions légales aux opposants pour bloquer toutes les actions des gouvernants afin de mettre en échec la politique des réformes. Il en résulte la nécessaire restriction des libertés démocratiques pour atteindre les objectifs.

Enfin, la démocratisation est inhérente à la modernité technologique. Ne pas le percevoir, c'est faire preuve de légèreté intellectuelle. L'urgence de cette modernité technologique est le défi majeur et fondamental pour instaurer un système démocratique et par ricochet maîtriser toutes les difficultés qui plongent l'Afrique et la maintiennent dans le gouffre. Et pour y parvenir, il convient d'instaurer provisoirement un régime mixte comme une transition fondée sur la limitation des libertés et la refondation des institutions sociales, le tout mené par un conquérant, un homme d'audace et de vision.

Conflit d'intérêts : L'auteur a déclaré n'avoir aucun conflit d'intérêts.

Disponibilité des données : Toutes les données sont incluses dans le corps de l'article.

Déclaration de financement : L'auteur n'a bénéficié d'aucun financement pour cette recherche.

References:

1. Chàbi Imorou, A (2018). Les syndicats au Bénin : de 1945 à nos jours. In La citoyenneté politique au Bénin. Eléments d'instruction civique, Porto-Novo, CESPo.
2. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 26 août 1789.
3. Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.
4. Hegel, (1991). La Phénoménologie de l'Esprit, Paris, Aubier.
5. Igué, J (2018). État et société face à la mondialisation de l'économie. In Economie et société Le Bénin, d'hier à demain, Paris, L'Harmattan.
6. Kakaï, S, H, F (2018). Le fait politique et l'Etat de droit. In La citoyenneté politique au Bénin. Eléments d'instruction civique, Porto-Novo, CESPo.
7. Marx, K (1998). La question juive, Paris, Union générale d'éditions.
8. Mitterrand, F (1990). Discours de la Baule.
9. Montesquieu, (1979). De l'Esprit des lois, Paris, Flammarion.
10. Platon, (1989). La République, Paris, Les Belles Lettres.
11. Platon, (2009). Apologie de Socrate, Paris, Flammarion.
12. Rousseau, J-J (1996). Du Contrat social, Paris, Bordas.
13. Tokpanou, V (2009). La peur du bó : Pratiques occultes et construction de l'État de droit. In L'ancien et le nouveau. La production du savoir dans l'Afrique d'aujourd'hui, Cotonou, Imprimerie Minute.
14. <https://www.dicocitations.com> La politique de la Chine. Consulté le 3 mars 2026.
15. <https://www.studocu.com> Analyse de l'Empire de Napoléon 1804-1814 : Monarchie ou autocratie. Consulté le 25 février 2026.